

Mais non, à l'image du parti libéral, le gouvernement fédéral s'acharne à taxer le plus possible et à entrer dans tous les domaines, même ceux qui, de par la constitution, relèvent du gouvernement du Québec. Nous voudrions que le gouvernement fédéral se mêle de ses affaires, et qu'il cesse de s'immiscer dans les domaines relevant du gouvernement provincial. C'est simple. Enlevons ces sources de revenu au gouvernement fédéral et, à ce moment-là, il s'occupera de ses affaires.

**M. Choquette:** Eh bien, que la province de Québec se retire de la Confédération!

**M. Grégoire:** Monsieur le président, l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) fait une suggestion: «Que le Québec se retire de la Confédération». C'est peut-être un fanatique extrémiste, pour vouloir sortir le Québec de la Confédération, mais je vais être plus logique et plus sensé que lui et je vais dire: «Qu'on rebâtisse la Confédération de telle sorte qu'il y ait deux États associés où l'on pourra s'entendre chacun dans sa sphère, laissant à l'autre les domaines qui le regardent».

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député de Lapointe encore une fois, mais il me semble qu'il s'éloigne davantage du sujet.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je vous remercie de me rappeler à l'ordre et je vous en remercie encore plus lorsque vous y rappellerez les «backbenchers»—je n'ai pas trouvé une expression assez pittoresque pour eux—qui m'interrompent continuellement. Ce sont leurs interruptions qui m'entraînent hors du sujet. Cela ne me dérange pas du tout de dévier du sujet, mais je dois dire que ce sont les interruptions que ces quelques députés assis presque dans les rideaux...

**M. Choquette:** Nous sommes au moins au pouvoir! J'aime mieux être au pouvoir et en arrière...

**M. le président:** A l'ordre!

**M. Grégoire:** L'honorable député de Lotbinière dit qu'il aime mieux être au pouvoir. Cette phrase pourrait peut-être aider le comité des privilèges et élections à comprendre quel est l'avantage d'être un parti au pouvoir. L'honorable député de Lotbinière semble en avoir une bonne idée.

**M. Pigeon:** Il fait partie du gouvernement de Sa Majesté la Reine!

**M. le président:** A l'ordre! Je rappelle aux honorables députés des deux côtés de la Chambre que nous étudions actuellement un sujet très sérieux.

[M. Grégoire.]

**M. Grégoire:** Merci, monsieur le président. Si l'honorable député de Lotbinière persiste à faire des interruptions, je demanderais qu'on l'expulse de la Chambre, car à maintes reprises, depuis le début de mes observations, il a passé outre à l'ordre que vous lui avez donné de se tenir tranquille. Monsieur le président, si vous n'êtes pas capable de le faire taire, je vous donnerais un conseil: allez chercher son whip; celui-là a le tour de le faire tenir tranquille et de le rendre muet.

Monsieur le président, en terminant mes observations, je voudrais faire une suggestion au gouvernement fédéral. A l'heure actuelle, le gouvernement, du moins en apparence, semble s'orienter vers l'unité ou tout au moins vers la bonne entente—disons la bonne entente—et l'harmonie au pays. Ma suggestion est à l'effet qu'on devrait profiter de l'article 9 de la mesure que nous étudions présentement pour établir un plan en vue de remettre aux gouvernements provinciaux 100 p. 100 de leurs sources de revenu avant 1967.

C'est pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

qu'au sous-alinéa 4 de l'article 9, paragraphe 4 de l'article 33 de la loi, les mots «21 p. 100» soient remplacés par les mots «25 p. 100» pour 1964; qu'au sous-alinéa 5, les mots «24 p. 100» soient remplacés par «50 p. 100» en 1965, «75 p. 100» en 1966 et «100 p. 100» en 1967.

**Une voix:** Aux voix!

**M. le président:** A moins que certains membres du comité désirent faire des commentaires au sujet des qualités de l'amendement proposé par l'honorable député...

**M. Choquette:** Cet amendement est irrecevable.

**M. le président:** ...je suis prêt à donner mon opinion à ce sujet. A mon avis, il n'y a pas le moindre doute que l'intéressant amendement proposé par l'honorable député de Lapointe n'est pas recevable, parce qu'il constitue une nouvelle proposition qui ne peut être présentée que par un ministre de la Couronne.

(Traduction)

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, pour continuer le genre de questions posées par mon collègue l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings, le ministre est-il convaincu que la déduction ne sera pas de nouveau diminuée d'ici 1967? En d'autres termes, cet amendement sera-t-il le dernier? On a fait un changement l'an dernier; sauf erreur, on a fait d'autres concessions l'autonne dernier. Et la même chose s'est produite en mars ou plus tard cette année. Le ministre nous dira-t-il si la question est réglée, ou si de nouvelles conférences seront tenues à ce sujet d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1967?